



RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES PREAVIS 05/2016: Comptes communaux 2015

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux,

Ont été convoqués à la séance de présentation du 25 avril 2016:

Bureau du Conseil : M. A. Roth, Président
Mme V. Rodondi, Vice-présidente
Mme P. Salathé
M. M. Markides
M. J.-M. Mayor, Secrétaire

Municipalité: M. G. Muheim, Syndic
Mme Ch. Dupertuis
Mme N. Greiner-Meylan
M. Ph. Michelet
Mme C. Schiesser

Boursier communal : M. S. Ruby
Secrétaire municipale : Mlle I. Fogoz

Commission de gestion: M. J.-P. Chapalay, Président
Mme M. De Watteville
Mme S. Rainotte
M. C. Dupertuis
M. N. Megias

Commission des finances : M. J.-P. Bolay, Président
Mme L. Boujon
M. M. Henchoz
Mme C. Juillerat
M. J.-M. Pasche

PREAMBULE

Se conformant au mandat fixé par l'article 46 du règlement du Conseil communal, la Commission des finances a procédé au contrôle des comptes de l'exercice 2015.

A cet effet, les documents suivants lui ont été présentés:

- Comptes de fonctionnement 2015 et balance des comptes 2015
- Commentaires sur les comptes de fonctionnement 2015
- Rapport de gestion 2015 et annexes
- Tableau des emprunts au 31.12.2015 (selon comptes de fonctionnement et bilan)
- Etat des crédits accordés par le Conseil communal (état au 31.12.15) selon préavis.



Ces documents ont été commentés à la Commission des finances et à la Commission de gestion par la Municipalité lors de la séance de présentation.

La Commission des finances a reçu les comptes 2015 (avant contrôle fiduciaire, mais validés par la Municipalité) avant la séance de présentation. Forte des explications et réponses obtenues lors de la séance précitée et après avoir pris connaissance du préavis 05/2016, elle a mené à bien son contrôle lors de plusieurs séances de travail.

Questions orales / écrites

Les Commissions des finances et de gestion se sont retrouvées avec la Municipalité pour les traditionnelles questions orales le 9 mai 2016.

Les questions posées l'ont été principalement dans un but de clarification et de compréhension de certains textes, chiffres ou commentaires. Les réponses reçues aux nombreuses questions de notre commission ont apporté la clarté souhaitée.

Il n'y a pas de question spécifique à mettre en exergue et nous reviendrons sur la problématique des véhicules communaux (comme abordée l'an passé) lors un chapitre dédié dans ce rapport. Une autre question sera développée dans le chapitre « Travaux attribués à des tiers ».

Aucune question écrite n'a été formulée.

CONTROLES ET SONDAGES

Comme de coutume, en plus des comptes de fonctionnement et du bilan, la Commission des finances a choisi plusieurs thèmes d'examen dont les commentaires figurent ci-après.

Notre boursier communal, M. S. Ruby, a mis spontanément à notre disposition toutes les pièces comptables permettant nos contrôles. Nous tenons à le remercier ici de sa grande serviabilité. Comme lors de chaque contrôle des comptes, quelques membres de la Commission des finances ont eu une discussion très ouverte et instructive avec notre boursier ce qui a permis d'y voir plus clair dans la complexité de certaines opérations comptables.

Lors du contrôle des comptes 2014 – issus d'une migration informatique de fin d'année – nous avons constaté entre autres une numérotation quelque peu aléatoire des pièces comptables. Le boursier nous avait alors rassurés en disant que ce «bug » était en voie de guérison ! Hélas, la numérotation des pièces 2015 souffre du même mal !! Face à l'impuissance des informaticiens, le boursier a pris des mesures drastiques et les pièces justificatives des comptes 2016 seront dorénavant numérotées avec un appareil manuel traditionnel. Nous regrettons ce retour forcé à de vieilles méthodes alors même que nous avons dépensé des sommes considérables pour disposer d'une informatique moderne. Comme quoi la résistance au progrès se niche parfois dans de petits détails.

Notre proposition, évoquée dans notre rapport sur les comptes 2014, de créer un suivi des frais de réparations/entretien par véhicule a été rediscutée avec notre boursier et cette fois avec un succès à la clé.

Comptes de fonctionnement 2015

On serait tenté de croire que les comptes 2015 n'ont pas été établis par la Municipalité et le boursier communal mais par Alfred Hitchcock, maître incontesté du suspense. En effet, alors que les premiers résultats laissaient apparaître un excédent de charges de CHF 279'800.10, nous nous retrouvons placés, après diverses tribulations, devant un **excédent de revenus de CHF 16'740.45** qui, aux dernières nouvelles, semble bien revêtir enfin un caractère définitif.



Ces variations résultent de divers problèmes, liés notamment au mode de calcul des impôts sur le revenu et des recettes conjoncturelles, qui ont abouti à des montants plus importants que ceux qui ont été facturés. Il en découle que notre Commune a trop versé pour les acomptes 2015 de la péréquation intercommunale et de la facture sociale. Pour concrétiser le résultat de ce slalom plus que spécial, mentionnons qu'un montant de CHF 150'000.- a été porté en actif transitoire sur le compte 220.3520.00 « Participation à des charges d'autres communes », diminuant ainsi notre participation à la péréquation intercommunale ; ce montant nous sera crédité en septembre 2016 dans le cadre du décompte cantonal pour l'exercice sous revue. Cette nouvelle façon de procéder – une grande première pour Belmont – a été convenue d'entente avec la Commission des finances qui en a reconnu le bienfondé. Revers de la médaille : il faudra dorénavant procéder chaque année de la même façon, mais nous serons aussi au plus près de la réalité des chiffres.

Comment en est-on arrivé là ? Pour l'essentiel, la cause doit en être recherchée dans l'imposition des « sourciers mixtes », c'est à dire des personnes imposées à la source qui ont des revenus supérieurs à CHF 120'000.-. Or l'impôt à la source est supérieur au taux de l'impôt sur le revenu des personnes physiques. Concrètement, s'agissant de Belmont, l'Administration fiscale cantonale, à l'issue de calculs complexes et quasi-ésotériques, est parvenue à la conclusion que l'impôt à la source retenu s'élevait à CHF 1'230'000.- comme acompte mais seulement à CHF 730'000.- après taxation définitive, ce qui équivaut, pour la Commune, à une diminution de CHF 500'000.- des recettes de l'impôt sur le revenu pour la période comprise entre 2009 et 2015. Ce coup de bambou fait certes grincer des dents mais il a au moins le mérite, comme on l'a vu ci-dessus, de diminuer notre participation à la péréquation intercommunale.

Il faut savoir gré à la Municipalité, au Boursier communal et à la Fiduciaire chargée de la révision d'avoir su garder leur sérénité au milieu de cette tourmente fiscale dont les tenants et aboutissants seront encore analysés de plus près, d'entente entre notre Commune et l'Administration cantonale des impôts (ACI).

Au moment de déposer notre rapport, la Municipalité a reçu un rapport très documenté et techniquement complexe de la part de l'ACI, répondant ainsi (du moins nous l'espérons) aux questions posées quant à l'imbroglio financier généré par les « sourciers mixtes ». Dès que nos instances financières auront pu remonter à la source du problème, une séance commune sera agendée avec la Commission des finances. Affaire à suivre !

S'agissant des **revenus épurés**, ils ont augmenté de CHF 355'457.50 par rapport à l'exercice précédent. En ce qui concerne les résultats des **impôts**, ils ont diminué de 5.5%. Cela est dû principalement au problème évoqué ci-dessus mais aussi au fait que la proportion de dossiers 2014 taxés n'atteint qu'un peu plus de 60% alors qu'en 2013, le taux de taxation des dossiers 2012 s'élevait à plus de 75%. A noter aussi des baisses substantielles, par exemple au niveau des recettes liées aux droits de mutation (-14.33% par rapport aux comptes 2014), à l'impôt sur les gains immobiliers (-11.49%) et à l'impôt sur les successions et donations (-78% !) ; ce dernier est certes, par définition, un impôt aléatoire mais ce résultat vient rappeler opportunément que le soleil ne brille pas tous les jours avec la même intensité, ce dont il est sans doute judicieux de tenir compte dans la planification financière. Essayons cependant de nous consoler un petit peu en constatant que les intérêts de retard facturés ont **progressé** de près de 40%. Rappelons encore à toutes fins utiles que la répartition entre le canton et la commune des acomptes de l'impôt sur le revenu et la fortune n'est que provisoire.

Pour ce qui est des **charges**, il s'impose de rappeler à nouveau que celles qui découlent des charges cantonales ou de notre participation à celles d'autres communes ou associations de communes atteignent encore **42.84%** des charges épurées 2015 ; certes, elles atteignaient 47.25% en 2014 et la part qu'elles représentent est donc en diminution. Il n'en demeure pas moins que le volume des charges non maîtrisables demeure considérable, ce qui restreint d'autant la liberté d'action de la Municipalité. Il ne



faut guère s'attendre dans ce domaine à un renversement notable de tendance. En ce qui concerne notre participation à la facture sociale de l'Etat, les chiffres sont encore provisoires mais laissent présager une nouvelle augmentation : leur montant se situera autour de CHF 3'142'323.00 contre CHF 3'001'109.00 en 2014.

Certaines charges demeurent néanmoins maîtrisables et l'on peut affirmer que, dans l'ensemble, elles sont bien maîtrisées, ce dont on peut savoir gré à la Municipalité. Ainsi, les **dépenses nettes d'investissement** ont fortement diminué puisqu'elles passent de CHF 7'918'937.75 en 2014 à CHF 902'298.30 en 2015 (selon tableau p.11, ou CHF 902'298.90 selon point 6, p. 10). On peut en conclure – non sans un certain soulagement – que les gros chantiers ouverts ces dernières années arrivent à leur fin, comme la Municipalité l'avait annoncé au budget 2015. Par contre, les emprunts qu'ils ont générés ainsi que les amortissements/intérêts à payer resteront pour de longues années l'un des fardeaux de nos finances communales. Et n'oublions pas que d'autres chantiers très importants sont déjà dans le pipe-line ou se profilent à l'horizon, (assainissement bruit des routes et secteur Louche/Combe, réhabilitation STEP, etc...).

S'agissant enfin des **dépenses courantes (charges épurées)**, elles ont connu une augmentation modeste de CHF 11'258.93 (+0.06%) par rapport à l'exercice précédent, cela malgré un fort accroissement (+14.14%) des charges salariales, dû notamment à l'engagement d'une responsable des ressources humaines, aux frais découlant de l'accroissement du nombre d'enfants accueillis à l'UAPE et de l'agrandissement du CVE Les Moussaillons. Signalons encore des **dépenses extrabudgétaires** s'élevant à CHF 95'527.75, qui se situent donc juste dans les limites de CHF 100'000.- fixées conformément à l'art. 88 du Règlement du Conseil communal (art. 92 du nouveau Règlement entré en vigueur le 16 novembre 2015). Nous pouvons nous rallier aux motifs invoqués par la Municipalité à l'appui de ces résultats.

Au demeurant, notre Commission constate que la marge d'autofinancement a un petit peu augmenté, passant de CHF 1'101'695.- à CHF 1'445'974.-. Quant à l'endettement net de notre Commune, il a diminué de CHF 30'346.64 durant l'exercice 2015 pour atteindre CHF 25'883'930.10. Par habitant, il a passé de CHF 7'291.58 à CHF 7'185.99; en dépit de cette légère diminution, due sans doute à l'augmentation de notre population, on demeure fort éloigné des CHF 4'000.- que Municipalité et Commission des finances s'accordaient, en des temps plus sereins, à considérer comme une limite supérieure à ne pas dépasser.

Examen du bilan (par sondage)

La répartition dans les différents postes, comme à l'habitude, est parfaitement correcte et les montants concordent. Les balances sont justes et le montant du capital également. Tous les justificatifs sont disponibles.

Examen du compte de caisse

Le compte de caisse a fait l'objet d'un contrôle par sondage. Il apparaît que les opérations sont toutes parfaitement documentées et répertoriées. Le solde maximum en caisse n'a jamais dépassé CHF 17'000.-, montant inférieur à la somme assurée de CHF 50'000.-. Le total cumulé des mouvements au débit a atteint CHF 91'830.- et celui au crédit CHF 89'445.-. Le solde en caisse au 31.12.2015 se montait à CHF 6429.-.

Examen du compte de chèques postal (CCP)

Comme ces dernières années, l'essentiel des flux financiers transite par le compte de chèque postal. Un contrôle par sondage a démontré que toutes les opérations sont parfaitement documentées et répertoriées.

Le nombre d'opérations s'est stabilisé alors qu'il était en forte augmentation en 2014, en raison notamment de l'introduction de la taxe forfaitaire sur les déchets : autant d'écritures que de contribuables astreints à cette taxe, sans compter les remboursements



prorata temporis en cas de départ de la Commune. Nous réitérons notre commentaire de l'année dernière, à savoir que si cette taxe représente une ressource financière, elle induit aussi une charge de travail pour notre boursier et son équipe.

Bien que le solde au 1.1.2015 de CHF 1'347'658.- et celui au 31.12.2015 de CHF 1'492'856.- ne soient pas très éloignés l'un de l'autre, l'amplitude des variations durant l'année n'en demeure pas moins significative : un plus haut le 28.10.2016 avec un solde créditeur de CHF 2'496'000.- et un solde débiteur entre le 1.10.2015 et le 5.10.2015 d'environ CHF 90'000.-. En raison d'une trésorerie courante qui est tendue en automne, un nouvel emprunt de CHF 3'000'000.- a été contracté pour une durée de 5 ans au taux de 0.35%.

L'exercice 2014 avait été caractérisé par des liquidités trop abondantes (voir explication préavis 09/2015 et Rapport de la Commission des finances sur les comptes 2014). Celles de l'exercice 2015 furent mieux adaptées même si quelques tensions sont apparues en octobre. A première vue, il semble qu'un fond de trésorerie de l'ordre de CHF 1'500'000.- est approprié, liquidités dont le coût est par ailleurs devenu pratiquement insignifiant au vu des intérêts particulièrement bas du marché des capitaux. Par contre, en cas de découvert même momentané, les intérêts débiteurs pratiqués sont souvent... usuraires. Aussi, il convient de suivre attentivement l'évolution de cette trésorerie pour les éviter.

Examen du compte BCV

Le compte BCV paraît avoir fait l'objet d'un suivi moins attentif. En effet, des soldes débiteurs du 31.03 au 3.06 et du 30.06 au 6.11.2016, qui semblent avoir échappé à la vigilance de notre boursier, ont généré quelques intérêts débiteurs qui auraient pu être facilement évités par une couverture sous bonne valeur du compte CCP suffisamment approvisionné.

Examen du compte CS

Ce compte enregistre également un solde débiteur de CHF 38'697.- environ entre le 1.01 et le 9.01.2015 ainsi que du 31.03 au 05.06.2015 puis du 30.09 au 19.10.2015. Ces débits sont consécutifs au paiement de l'intérêt de l'emprunt contracté auprès de cet établissement en 2012 (7 millions à 2,6%).

Comme cette banque semble avoir un avantage à ne pas prévenir la Commune d'un découvert et pour éviter à l'avenir toute surprise qui peut s'avérer inutilement coûteuse, nous recommandons une nouvelle fois d'agender ces débits contractuels à date fixe et d'alimenter le compte en conséquence.

Examen du compte UBS

L'examen de ce compte n'appelle aucune remarque particulière.

Etat des emprunts au 31.12.2015

Au bilan, 11 emprunts (même chiffre en 2014) totalisent une somme de CHF 33'235'000.- soit une augmentation nette de la dette à long terme de CHF 1'705'000.-, déduction faite de deux amortissements contractuels annuels de CHF 295'000.-.

Après deux années consécutives de forte hausse de notre endettement à long terme (+CHF 3'530'000.- en 2014 et +CHF 3'500'000.- en 2013), cette progression semble marquer, fort heureusement, un ralentissement.

Deux emprunts contractés en 2005 de CHF 1'000'000.- chacun sont arrivés à terme en 2015. Leur coût moyen était de **2,305%**, soit une charge annuelle de CHF 46'100.-. Pour financer leur remboursement et faire face à un besoin de trésorerie accru, deux nouveaux emprunts (1 million avec échéance en 2021 et 3 millions avec échéance en 2020) ont été contractés auprès de Postfinance. Leur coût moyen est de **0.3575%** soit une charge d'intérêts annuelle de CHF 14'300.-. En d'autres termes, pour un montant



emprunté deux fois supérieur, l'économie d'intérêt se monte à CHF 31'800.-, ce qui démontre bien l'absurdité de la situation actuelle en terme de taux sur le marché des capitaux ! A quand des intérêts négatifs pour la Commune de Belmont, intérêts négatifs que pratique par ailleurs déjà la Confédération !

Comme le relève le préavis 05/2016 (page 12), le coût annuel de nos emprunts s'élève en 2015 à CHF 734'945.- (en 2014, CHF 743'848.-). Si le léger recul de ce coût peut nous réjouir du point de vue des finances communales, il n'en demeure pas moins que le coût des emprunts représente quand même **4,5 points d'impôt** (1 point d'impôt = CHF 162'955.-).

D'autre part, nous maintenons notre point de vue que ces taux plancher ont un effet pervers car, plutôt que d'inciter au remboursement, ils tendent à repousser les limites de l'endettement en banalisant son coût ! De plus, même si toute prévision en la matière reste hasardeuse, il est vraisemblable qu'ils ne demeureront pas indéfiniment à ces niveaux.

Par contre, même si ceux-ci devaient graduellement remonter, le coût de notre endettement serait partiellement neutralisé en raison d'un échelonnement judicieux des échéances décidé par notre exécutif et recommandé par la Commission des finances. Il faut également relever que 36,8% (41% en 2014) de l'endettement actuel au taux annuel moyen de **2.55%** (sous réserve des amortissements contractuels) écherront en 2033 et 2044. A noter que, rétrospectivement, un endettement à court terme ou très court terme se serait révélé plus avantageux. Néanmoins, une structure équilibrée des emprunts offre des garanties sur le long terme et une sécurité qui a, hélas, son prix, sans compter que l'orthodoxie financière exige en principe que les investissements à long terme soient financés également par du long terme.

Au risque de se répéter et comme déjà exprimé à maintes reprises par la Commission des finances, la priorité doit être désormais donnée à un désendettement progressif. Il faut relever que si les exercices financiers à venir ne permettaient pas de dégager des excédents de recettes par rapport aux budgets, ce qui semble de plus en plus hautement probable, ce processus de réduction de la dette serait alors sérieusement compromis, à l'exception de deux amortissements contractuels de CHF 295'000.- obligatoires, donc budgétés.

Loyers bâtiments patrimoine financier

Nos différents contrôles nous ont permis de constater la concordance entre les chiffres des comptes avec ceux remis par la gérance Nicod.

Le loyer de l'auberge a maintenant atteint son seuil maximum et ceci en concordance avec le préavis traitant de la rénovation de l'auberge (préavis 02/2012).

Le tableau récapitulatif des loyers encaissés présentait une certaine difficulté de lecture pour appréhender les loyers réels encaissés. Après discussion avec notre boursier, une amélioration sera apportée pour la récapitulation des loyers 2016.

Véhicules : frais d'entretien et assurances

Une phrase du préavis (pt. 9.7) définissant notre parc de véhicules comme vieillissant a retenu notre attention, d'autant plus que le sujet des véhicules nous préoccupe depuis quelques années (voir, à ce sujet, nos remarques dans nos différents rapports).

Grâce aux documents remis par notre boursier, voici l'image que nous pouvons nous faire de notre parc :



RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES PREAVIS 05/2016 : Comptes communaux 2015

- 7 -

Plaques VD	Marque / Type	1 ^{ère} mise en circulation	Prix achat CHF	Coûts ¹⁾ pris en compte dès le	Coûts ¹⁾ CHF
7376	Iveco 35.10 V turbo	10.1993	48'900.-	10.02.2010	2'933.-
301003	Peugeot Expert HDI 220C	12.2004	26'436.-	14.05.2010	6'803.-
143148	Lindner Unitrac 100	07.2005	218'000.-	13.11.2008	81'366.-
2714	Weidmann 3006	10.2006	91'300.-	13.11.2008	44'879.-
206850	Peugeot Boxer 2.2 HDI 333	07.2008	41'880.-	29.04.2010	13'955.-
5759	Aebi VT 450	05.2009	220'000.-	01.06.2009	52'976.-
690872	Tracteur Fendt 207 V	11.2009	154'570.-	28.12.2009	21'861.-

¹⁾ Ces coûts ne comprennent pas les frais d'assurance. Ils remontent aussi loin que le permet aujourd'hui notre système informatique. Ils sont donc à considérer comme valeurs indicatives, comprenant à la fois les frais d'entretien et d'acquisition d'accessoires.

Comme déjà abordé l'an passé, nous avons demandé au boursier de créer en 2016 une fiche par véhicule recensant tous les frais, afin qu'une appréciation plus fine puisse être faite entre le coût d'achat et les frais. Aussitôt dit, aussitôt fait ! Les fiches sont réalisées et nous ont été présentées. Merci à M. Ruby pour la rapidité d'exécution. Nous nous plaignons à constater que M. Frédéric Bovey, collaborateur en charge des véhicules, a fait la même demande que nous.

Maintenant que l'affaire est « sur les rails », il sera plus aisé pour la Municipalité de définir le moment auquel il faudra cesser d'investir sur un véhicule.

Assurances :

Nous nous permettons de revenir, comme dans notre rapport de l'an passé, sur les primes payées en assurance casco complète.

Le décompte des primes 2015 fait état de 5 véhicules assurés en casco complète et mis en circulation entre 2004 et 2009. Est-il encore judicieux de payer une telle assurance pour des véhicules ayant dépassé 5 ans d'âge ? Il y a peut-être des raisons de dangerosité d'exploitation qui nécessitent une telle démarche et que nous ignorons.

Nous demandons donc à la Municipalité de faire une analyse complète de ce dossier et de nous informer d'ici à la préparation du budget 2017 du résultat de la démarche. Merci par avance.

Travaux attribués à des tiers

En parcourant le dossier volumineux des créanciers, nous avons constaté qu'un certain nombre d'entreprises de travaux divers réalisent un chiffre d'affaires conséquent avec notre commune.

Lors des questions orales, nous avons évoqué cet aspect et surtout demandé si les entreprises étaient mises en concurrence.

Monsieur le Syndic nous a informés qu'une offre type était demandée en début de législature et que les travaux étaient attribués et les coûts contrôlés selon ces mêmes offres. En ce qui concerne les préavis, où le coût des travaux est souvent plus conséquent, les entreprises sont mises en concurrence.

Nous comprenons aisément que l'on veuille faire vivre les entreprises locales ou proches et que pour certains travaux de moindre coûts la solution choisie puisse paraître bonne (la rapidité de réaction d'une entreprise et la qualité de son travail ont un prix !).

Cependant, nous verrions d'un œil favorable que 2 à 3 offres type soient demandées au cours d'une législature afin de mieux cerner les tendances du marché.

En ce qui concerne les préavis futurs, la Commission des finances restera attentive à la mise en concurrence des entreprises.



Vacations du Conseil et des commissions

Selon une habitude maintenant bien établie, nous avons opéré un contrôle des documents reçus et élaborés par le Secrétariat du bureau du Conseil. Comme nous avons fait un contrôle conséquent l'an passé, nous avons procédé cette fois-ci par sondages. Il en résulte les commentaires suivants :

- Tous les documents relatifs aux vacations et séances du Conseil se retrouvent à l'intérieur d'un même classeur.
- Une commission n'a pas remis au 31 décembre 2015 les 3 rapports de ses séances de l'année et ceci malgré plusieurs rappels.
Ce n'est pas l'affaire du secrétaire de « courir » après les rapports et nous demandons aux présidents de commissions (permanentes ou non) de veiller à ce que les rapports soient fournis avant le 31 décembre de l'année en cours.
- Nous avons effectué différents pointages concernant les écritures comptables et leur concordance avec les documents y relatifs ; ces contrôles nous ont permis de constater l'exactitude des chiffres soumis et de nous forger une opinion favorable sur les documents présentés.
- Le récapitulatif du temps consacré au travail administratif établi par le secrétaire du Conseil est de lecture difficile et empêche toute possibilité de synthèse rapide. Une proposition sera faite au secrétaire du Conseil pour améliorer cet état de fait.
- Le cahier des charges du secrétaire du Conseil ne mentionne pas quelles activités sont rémunérées par le forfait et lesquelles font partie des vacations. Pour faire suite à l'acceptation par le Conseil communal d'une hausse du forfait du secrétaire (Conseil du 26 mai 2016), le Président du Conseil mettra à jour le cahier des charges en définissant clairement les points mentionnés ci-dessus.

Nous tenons à remercier notre secrétaire du Conseil, M. J.-M. Mayor, pour le travail fourni et le temps consacré au service du Conseil communal.

Vacations de la Municipalité

Les documents ayant trait aux vacations de notre Municipalité ont été contrôlés par sondage.

Les pièces donnant lieu à des paiements par la bourse sont toutes visées par le Syndic.

Toutes les pièces sont classées de manière ordonnée, ce qui facilite les contrôles. Nous avons constaté que toutes les notes de frais sont accompagnées de pièces justificatives.

Nous remercions la Municipalité du soin qu'elle met à remplir les documents nécessaires à une bonne ventilation des coûts, sachant que cela n'est pas forcément la partie la plus attractive du mandat!

Contrôles par pointage de différentes pièces comptables

Comme chaque année, la Commission des finances a effectué différents pointages des factures reçues par notre administration communale.

Nous nous sommes intéressés cette année à la justification de la présence de la facture relative à un billet d'avion Genève-Ouagadougou qui a été réglée par notre bourse. Ce montant a été versé au titre de subvention, en application de la Constitution vaudoise, Chap. 10, Art. 71 (cf. Annexe) évoqué dans le cadre du rapport de la Commission des finances sur le préavis 10/2007. A ce titre, nous finançons, environ tous les deux ans, le billet d'avion d'un des membres de la délégation de Belmont soutient Kera Douré.



ASPECTS FINANCIERS DES PREAVIS

Vérification du préavis 09/2014 – Route du Signal/Dailles; Place Eco-Point

Un crédit de CHF 140'000.- a été accordé dans le cadre de ce préavis pour financer les travaux de création de la place Eco-Point et nous avons constaté lors du contrôle des comptes 2014, que la plus grande partie des travaux a été reportée en 2015.

Le contrôle des comptes 2015 a montré que des travaux pour un montant de CHF 93'586.30 ont été effectués et que le total des dépenses restera dans le cadre du crédit accordé.

L'amortissement commencera en 2016, pour autant que l'objet soit bouclé dans l'année.

Vérification du préavis 04/2015 – Demande de crédit pour le déplacement de la cafeteria dans le grand hall de l'administration et la création d'un nouveau bureau

Un crédit de CHF 105'830.- a été accordé pour financer les travaux de déplacement de la cafétéria dans le grand hall de l'administration et la création d'un nouveau bureau.

Lors du contrôle des comptes, nous avons pu constater que les dépenses jusqu'au 31.12.2015 s'élèvent à CHF 91'606.30.

Toutes les factures devraient être en possession de l'administration communale et, en conséquence, les dépenses resteront légèrement inférieures au crédit accordé. L'amortissement commencera en 2016 comme prévu.

Vérification du préavis 05/2015 – Demande de crédit extrabudgétaire pour l'extension du centre de vie enfantine "Les Moussaillons"

Un crédit de CHF 161'000.- a été accordé pour financer les travaux d'extension du CVE "Les Moussaillons I et II".

Lors du contrôle des comptes, nous avons pu constater que les dépenses jusqu'au 31.12.2015 s'élèvent à CHF 127'117.90.

Les factures encore attendues ne devraient pas dépasser le crédit accordé ; le préavis sera bouclé en 2016 et l'amortissement commencera comme prévu.

Vérification du préavis 12/2015 – Remplacement de la conduite d'eau potable au chemin de Villars

Un crédit de CHF 310'000.- a été accordé pour financer le remplacement de la conduite d'eau potable au chemin de Villars.

Lors du contrôle des comptes nous avons pu constater en collaboration avec le boursier que les dépenses s'élèvent actuellement à CHF 141'390.55, au vu des factures déjà rentrées, et que le montant du crédit accordé devrait être respecté.

L'amortissement commencera en 2016, pour autant que l'objet soit bouclé dans l'année.



RAPPORT DE LA FIDUCIAIRE

Le rapport nous est parvenu le 19 mai, soit relativement tard par rapport aux bonnes habitudes ! Ce retard s'explique par les difficultés de bouclage dues aux ponctions de l'administration fiscale (ACI) en rapport avec les « sourciers mixtes » et les mesures de parade comptables y relatives.

Une révision intermédiaire a eu lieu les 17 et 19 novembre 2015, dont le but était principalement le suivi des points soulevés en 2014 ainsi que le contrôle de certaines rubriques du bilan et compte de fonctionnement.

Le rapport atteste que :

- les contrôles ont été conduits en conformité avec les directives du 1er janvier 2004, complétées le 10 septembre 2008, pour l'organe de révision édictées par le Département des institutions et des relations extérieures,
- les comptes sont tenus avec soin et exactitude, tous les documents comptables sont classés de manière ordonnée,
- l'organisation du travail de notre boursier, l'enregistrement et l'établissement des divers documents, pièces justificatives, n'appellent pas d'observation particulière, sous réserve de la recommandation de renforcement de l'effectif figurant dans le rapport, (Ndlr : sera développé ci-dessous)
- toute la documentation nécessaire aux contrôles de la fiduciaire a été spontanément produite par notre boursier,
- le bilan de notre commune, arrêté au 31 décembre 2015, ainsi que les comptes de fonctionnement résultent bien de la comptabilité; ils sont établis conformément aux prescriptions légales en la matière.

Remarques

Du rapport de la fiduciaire Fidinter, nous relevons les points suivants :

Textes originaux tirés du rapport

Sur les comptes

- Au 31.12.2015, le fonds de réserve pour débiteurs douteux a été maintenu à CHF 400'000.- (compte 9282.14) par mesure de prudence.
La Commune de Belmont provisionne habituellement dans ses comptes le 50% du montant provenant du « calcul de l'évaluation des risques des débiteurs personnes physiques et morales » établi par l'Administration cantonale des impôts (ACI).
En prenant la moitié de l'évaluation du risque sur débiteurs selon l'ACI, une réduction de l'ordre de CHF 27'500.- (CHF 103'000.- à fin 2014) aurait pu être faite au profit du résultat de l'exercice (produit dans le compte 210.4800.00). Le fonds de réserve couvre donc largement le risque réel de pertes sur les créances ouvertes au 31.12.2015.
La Commission des finances approuve cette mesure de prudence.



- ReCom :
- Le solde du compte courant débiteur ReCom (compte 9115.02) s'élève au 31.12.2015 à CHF 691'025.33. Ce montant a été confirmé par le service comptable de ReCom, compte tenu d'un chevauchement de l'ordre de CHF 11'000.-. Cet écart doit faire très prochainement l'objet de recherches en vue d'une réconciliation, qui sera enregistrée dans les comptes 2016.
- L'exercice comptable 2015 enregistre les recettes pour la période s'étendant du 01.12.2014 au 30.11.2015, soit une exploitation sur 12 mois.
- Aucune écriture transitoire pour couvrir la période du mois de décembre n'est enregistrée.
- Le compte capital (compte 9290.01) a enregistré l'attribution de l'excédent de revenus de l'exercice 2015 de CHF 16'740.45 et s'élève au 31 décembre 2015 à CHF 1'038'512.30.

La valeur hors bilan* du réseau électrique est de CHF 4'153'589.50 (2014 = 4'292'042.95) et celle de l'éclairage public est de CHF 782'573.00 (2014 = 808'658.80).

* Cette valeur hors bilan interprète la loi sur l'approvisionnement électrique (LApEI), article 13, et est diminuée de 20%.

Sur l'exercice 2015

- CHF 150'000.- ont été portés en actifs transitoires (9139.01) sur le compte 220.3520.00 « participation à des charges d'autres communes », en diminution de la contribution à la péréquation intercommunale qui sera créditée en septembre 2016, lors du décompte cantonal pour l'exercice sous revue (Ndlr : affaire des sourciers mixtes).

Pour la première fois lors de l'exercice 2015, la Commune a décidé de comptabiliser de manière prudente le solde attendu relatif à la facture sociale et à la péréquation. **Il est dès lors important de maintenir ce principe lors des exercices futurs, que le solde soit en faveur ou à charge du résultat.**

- Malgré une meilleure maîtrise du logiciel Abacus implémenté courant 2014, certaines manipulations sont encore inconnues ou mal traitées. De plus, au vu de l'augmentation des besoins au niveau de la gestion comptable et financière, il ressort que les compétences techniques de l'effectif actuel au service de la Bourse communale ne sont plus suffisantes.

En effet, force est de constater que Monsieur le Boursier ne dispose plus du temps nécessaire pour assurer de manière appropriée les tâches liées à sa fonction, devant s'impliquer énormément dans des activités comptables de base. Afin de garantir une organisation adaptée à une Commune de votre taille, nous estimons indispensable de renforcer le service de la Bourse par un véritable adjoint disposant d'une expérience comptable reconnue.

Par conséquent, nous vous recommandons d'analyser la situation pour trouver une solution adaptée, tenant compte des contraintes liées à des ressources financières limitées, mais également des besoins croissants en terme de compétences spécifiques.

Sur ce dernier point, la Commission des finances serait intéressée de connaître, le moment venu, les conclusions tirées par la Municipalité et les actions à entreprendre.

Mise à part cette dernière remarque, la fiduciaire ne propose aucune modification ni amélioration à apporter pour les comptes 2016. Exercice à nouveau réussi dans un contexte final quelque peu chamboulé.



La fiduciaire Fidinter – par les signatures de M. M. Despont et Mme S. Neumann - donne un préavis favorable à l'approbation des comptes de l'exercice 2015 tels qu'ils sont présentés au Conseil communal de Belmont, sous réserve des conclusions du rapport établi par la Commission des finances.

REFLEXIONS

A l'aube de la nouvelle législature, il importe à nos yeux d'envisager de manière plus globale l'évolution prévisible de la situation financière de notre Commune et d'en évaluer autant que faire se peut les tendances.

Au niveau des **recettes**, la Municipalité attend beaucoup de l'augmentation de notre population, grâce notamment aux 56 logements « En Arnier » qui devraient être mis sur le marché dans le courant de 2017. Même si ce projet est une belle réalité à laquelle d'autres peuvent fort bien venir s'ajouter, on ne saurait oublier que d'autres éléments sont de nature à relativiser ce bel optimisme. Dans son préavis 05/2016 la Municipalité en donne elle-même quelques exemples :

- Le caractère fluctuant du revenu des impôts qui découle soit de la nature et de la surface financière des contribuables résidant sur la Commune, soit des retards survenant pratiquement chaque année dans le processus de taxation, soit encore d'événements qui, de par leur nature, ne sont guère prévisibles (rattrapage des décomptes des « sourciers mixtes » en 2015) ; à cela s'ajoute évidemment le revenu de ceux des impôts qui sont en eux-mêmes aléatoires ou conjoncturels (droits de mutation, impôt sur les successions et donations, part à l'impôt sur les gains immobiliers) et dont les rentrées ont diminué entre 2014 et 2015 (cf. page 3).
- Le manque à gagner que ne manquera pas de provoquer RIE III, réforme fiscale plébiscitée par le corps électoral vaudois (et belmontais) qui déploiera ses effets dès 2019/2020 mais préoccupe aujourd'hui déjà la Municipalité et, avec elle, les Cancoires contribuables.

En ce qui concerne les **dépenses**, rappelons qu'il est vain d'espérer influencer d'une manière quelconque les charges non maîtrisables qui constituent près de la moitié des dépenses de notre Commune. La Municipalité tient bien en mains les charges de fonctionnement et veut se livrer cette année à une analyse de l'efficacité de l'organisation communale, démontrant ainsi qu'elle est bien consciente des problèmes qui se dessinent à l'horizon et dont la réalité n'est plus à prouver. Si une pause bienvenue s'annonce au niveau des investissements, elle sera selon toute vraisemblance de courte durée puisqu'aux dires même de la Municipalité, de grosses dépenses sont prévues dans ce domaine, telles que le renouvellement de la STEP ou le transfert des eaux usées dans une autre installation (Vidy ?) ou encore l'aménagement hydroélectrique de la Paudèze, auxquelles viendront sans doute, au cours de la législature 2016-2021, s'ajouter d'autres projets encore.

Si l'on considère que l'endettement brut à long terme de notre Commune atteint CHF 33'200'000.- et notre marge actuelle d'autofinancement CHF 1'445'974, on se rend compte à quel point la marge de manœuvre dont dispose la Municipalité pour réaliser le désendettement attendu par le Conseil et sans doute par la population est étroite. Dans ce contexte, il n'est ni naïf ni utopique d'envisager qu'une hausse d'impôt puisse être demandée au cours de la prochaine législature. Il faudra, le cas échéant, qu'elle soit solidement motivée et aborde sans préjugés la question du caractère « incontournable », selon la terminologie municipale, de certaines dépenses, sachant que les possibilités d'accroître les recettes ne sont et ne seront jamais infinies.



CONCLUSIONS

La Commission des finances unanime se rallie aux conclusions du

Préavis no 05/2016 « Comptes 2015 »

et vous recommande :

- de l'adopter tel que présenté, ainsi que les conclusions en page 18,
- d'accepter les comptes communaux de l'exercice 2015 tels que présentés,
- de donner décharge à la Municipalité de Belmont-sur-Lausanne pour sa gestion financière de l'exercice sous revue,
- de relever la Commission des finances du mandat concernant les comptes de l'exercice 2015.

Fait à Belmont-sur-Lausanne, le 1er juin 2016

Jean-Pierre BOLAY
Président

Lucienne BOUJON

Michel HENCHOZ

Christine JUILLERAT

Jean-Marc PASCHE



Annexe

Chapitre 10

Aide humanitaire et coopération au développement

Art. 71

1 L'Etat et les communes collaborent, avec les autres pouvoirs publics, les organisations et les entreprises concernées, à l'aide humanitaire, à la coopération au développement et à la promotion d'un commerce équitable.

2 Ils s'engagent pour le respect des droits de la personne humaine et pour une politique de paix.